



REGLEMENT PARTICULIER PEA

54^{ème} RONDE DU JURA

05 & 06 Janvier 2024

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Samedi 18 Novembre 2023
Ouverture des engagements :	Lundi 20 Novembre 2023
Clôture des engagements :	Mardi 26 Décembre 2023 à minuit
Distribution du carnet d'itinéraire 1 ^{ère} étape : de reconnaissance	Samedi 06 Janvier 2024 (1heure avant l'heure de départ du tour)
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 06 Janvier 2024
Vérifications des documents le :	Vendredi 05 Janvier 2024 de 15h00 à 21h45
Lieu :	Parc – OPPIDUM - Champagne
Vérifications des voitures le :	Vendredi 05 Janvier 2024 de 15h15 à 22h00
Lieu :	Parc – OPPIDUM - Champagne
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 05 Janvier 2024 de 15h30 à 22h15
Lieu :	Parc – OPPIDUM - Champagne
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 05 Janvier 2024 à 20h00
Lieu :	OPPIDUM - Champagne
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 05 Janvier 2024 à 22h30
Lieu :	Parc – OPPIDUM - Champagne
Départ de la 1 ^{er} Etape le (Première Voiture) le :	Vendredi 05 Janvier 2024 à 7h30
Lieu :	Parc – OPPIDUM – Champagne
Arrivée de la 1 ^{er} Etape (Première Voiture) le :	Vendredi 05 Janvier 2024 à 18h00
Lieu :	Parc – OPPIDUM – Champagne
Vérification finale le :	Samedi 06 Janvier 2024
Lieu :	Peugeot Champagne
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats le :	Samedi 06 Janvier 2024, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le : Oppidum Champagne	Samedi 06 Janvier 2024 ½ heure après l'affichage définitif

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du JURA organise le 54^{ème} Ronde du JURA en qualité d'organisateur administratif.

L'Association Autosport des Neiges organise le 54^{ème} Ronde du JURA en qualité d'organisateur technique.
L'association Sportive du Jura et Autosport des Neiges organisent les 05 & 06 Janvier 2024 un Rallye régional à participation étrangère (PEA).
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE COMTE sous le numéro **02** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **05** en date du **05/11/2023**

Comité d'Organisation

Président : **Christophe BOURGES**
Membres : **Le bureau et les membres de l'ASA JURA**
Secrétariat du Rallye
Téléphone : **07.61.97.07.84**
Mail : asa.jura@laposte.net
Internet : www.asajura.fr
Permanence du Rallye : **OPPIDUM – 39300 Champagnole**

Organisateur technique

Nom : **AUTOSPORT DES NEIGES**
Adresse : **32 rue Grande rue – 25800 EPENYOY**
Téléphone : **06.16.86.63.71**
Courriel : autosportdesneiges@gmail.com

Secrétariat du Rallye pour les concurrents

Nom : **AUTOSPORT DES NEIGES**
Pauline VIVOT & Alexis COURDIER
Adresse : **22 rue d'Arlier – 25560 BANNANS**
Téléphone : **06.89.59.04.30 ou 06.38.26.27.73**
Courriel : engagements.rdj@gmail.com

Permanence du Rallye : **OPPIDUM – 39300 Champagnole**
Le : 05 Janvier 2024 de 17h00 à 23h00 et le 06 Janvier 2024 de 07h30 à 22h00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs présidents :.....Maryse THOMAS Licence n° 3123
Commissaires Sportifs : Josiane CHARLIEUX Licence n° 9434
Commissaires Sportifs : Bernard SOUFFLET Licence n° 18577
Directeur de Course :.....Christian HAMON Licence n° 29685
Directeur de Course Adjoint :Philippe DREAU Licence n° 2281
Directeur de Course Adjoint aux ES : Hubert BENOIT Licence n° 3617

Directeur d'épreuve chronométrées ES 1/2/3/4 : Jacky OLIVAIN Licence n° 3272
Directeur de Course Adjoint ES 1/2/3/4 : Martial PEUGEOT Licence n° 44386
Chronométreurs départ ES 1/2/3/4 : Sylvie FAIVRE Licence n° 11039
Chronométreurs arrivés ES 1/2/3/4 : Ludovic LARDET Licence n° 199694
..... Dimitri TRONCY Licence n° 222076
Médecin : ES 1/2/3/4 Michel WIEDENKELLER
Directeur de Course Véhicule 00 :Jean-Marc DELOY Licence n° 6830
Directeur de Course Véhicule 000 : Marc BRODUT Licence n° 111034
Directeur Administratif : Marc BRODUT Licence n° 111034
Commissaire Technique Responsable : Laurent QUERRY Licence n° 212893
Commissaires Techniques : Michel PETETIN Licence n° 217737
..... Michel GUYOT Licence n° 4432
..... Bruno DIVERT Licence n° 40573
..... Jean-Louis REVERCHON Licence n°6835
..... Serge BULLIER Licence n° 19678
..... Jean-François GERARD Licence n°

Véhicule Tricolore : Jannick DAUBIGNE Licence n°
Véhicule Autorité : Christophe BOURGES Licence n° 13672
Véhicule Balai : Martine REVERCHON Licence n°14505
Véhicule info : Yvan GAILLARD
Chargé des relations avec les Concurrents (CS) :Brigitte DREAU Licence n° 2282
Chargé des relations avec les Commissaires : Amélie LEPEULE
Informatique & Classement : David GUIBLAIN
Sécurité radio : ALT Group
Speaker : Stéphane GRILLOT

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juges de faits.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional de la Ronde du JURA compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2024 Coef 2
- ✓ Le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté 2024 et le Trophée des Coéquipiers
- ✓ Le challenge ASA JURA 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leurs heures de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'ASA JURA - Mail : engagements.rdj@gmail.com

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer à la Ronde du JURA 2024 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 26 Décembre 2023 (minuit)**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.3 DEMONSTRATION

Le nombre de véhicule est fixé à 10 voitures, Les engagements seront validés et confirmés par l'ASA Jura & l'Autosport des Neiges, suivant la disponibilité et le nombre d'engagements reçus et en accordant la priorité aux partenaires de l'épreuve.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **335,00 €**
- Equipages 100% ASA JURA : **315,00 €**
- Equipages 50% ASA JURA : **325,00 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **665,00 €**
- Véhicules de démonstrations : **175,00 €**

▪ Sur chaque engagement il sera prélevé **5€** pour le challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **avant le Lundi 26 Décembre 2023 (Minuit)** à l'adresse suivante, (cachet de la poste faisant foi).

AUTOSPORT DES NEIGES

Pauline VIVOT & Alexis COURDIER
22 rue d'Arlier – 25560 BANNANS
Tel : **06 89 59 04 30** ou **06 38 26 27 73**
Courriel : engagements.rdj@gmail.com

FORFAIT :

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le **Mardi 02 Janvier 2024** à minuit sera intégralement remboursé.

Au-delà une compensation financière de 50 % du montant d'engagement sera retenue.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement à l'intérieur du parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 54^{ème} RONDE DU JURA 2024 représente un parcours de **143,40 km**.

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de **36.6 km**.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1 / 2 / 3 : 12,20Km.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

La 54^{ème} Ronde du Jura est une Rallye avec reconnaissance interdite.

La 1^{ère} étape sera précédée d'un tour de reconnaissance du parcours de liaison et de l'ES

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Trophée et Prix

Des trophées récompenseront également des commissaires désignés par le sort.

Scratch :

1 ^{er} :	200 € + Engagement 2024 + 1 Trophée
2 ^e :	150 € + 1 trophée
3 ^e :	100 € + 1 trophée
4 ^e :	50 € + 1 Trophée (si 120 concurrents)

Féminin :

1 ^{er} :	120 € + 1 Trophée
2 ^e :	1 Trophée
3 ^e :	1 Trophée

Classe :

1 ^{er} :	300 € + 1 Trophée (si 4 ou plus de 4 partants)
2 ^e :	200 € + 1 Trophée (si 6 ou plus de 6 partants)
3 ^e :	100 € + 1 Trophée (si 8 ou plus de 8 partants)
4 ^e :	50 € + 1 Trophée (si 12 ou plus de 12 partants)

Les prix sont cumulables mais divisés par 2 si le nombre de partants est de 3 ou moins de 3 pour le 1er de classe.

Les chèques seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant le rallye.

La remise des prix se déroulera le Samedi 06 Janvier 2023, 30 minutes après délais de réclamation, à l'OPPIDUM – 39300 CHAMPAGNOLE.